

**Zeitschrift:** Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande  
**Herausgeber:** Société Pédagogique de la Suisse Romande  
**Band:** 32 (1896)  
**Heft:** 23

**Heft**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

XXXII<sup>me</sup> ANNÉE

N<sup>o</sup> 23



GENÈVE

1<sup>er</sup> Décembre 1896

# L'ÉDUCATEUR

ORGANE

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

---

**Sommaire.** — L'Enseignement du dessin à l'Exposition nationale. — La Leçon de choses. Son but, son utilité, sa méthode. — Cours de travaux manuels. — Correspondance. — Chronique scolaire. — Partie pratique : Exercices scolaires. Histoire. Mathématiques élémentaires.

---

## L'Enseignement du dessin à l'Exposition nationale

L'Exposition nationale, en vue de laquelle ont été faits tant d'efforts dans tous les domaines et qui, pareille à un étincelant météore, a brillé d'un si vif éclat pendant six mois, est maintenant close. Les superbes collections de tous genres qu'elle avait réunies sont dispersées ou ont repris, les unes le chemin des musées, d'autres celui des usines, d'autres enfin, celles qui nous intéressent plus directement, nous autres instituteurs, ont fait retour à l'école qui les avait produites ou en avait rassemblé les multiples éléments.

Si, par le souvenir, il nous est aujourd'hui possible de revivre les heureuses journées passées au milieu de ces merveilles, de sentir renaître ces patriotiques émotions et frémir en nous de nouvelles aspirations vers l'idéal — notre horizon s'étant élargi — nous pouvons aussi, grâce au recul que nous procurent les quelques semaines d'intervalle qui nous séparent déjà de la clôture de l'Exposition, juger plus froidement et plus sainement des choses que nous avons appris à connaître dans cette grande manifestation du travail national. Parmi ces choses, il en est une à laquelle nous avons consacré bien des heures d'étude : c'est l'enseignement du dessin dans l'école suisse. Nous pensons intéresser nos lecteurs en leur faisant sobrement part de quelques-unes de nos impressions à ce sujet.

Une première constatation s'impose : c'est l'universalité de l'enseigne-

ment du dessin en Suisse; cette branche fait aujourd'hui partie intégrante de tous les programmes scolaires. De l'école enfantine au Polytechnicum, il n'est pas un degré d'enseignement où le dessin n'ait sa place officiellement marquée. Législateurs et autorités scolaires prennent leurs mesures pour que la culture artistique et professionnelle du peuple soit commencée dès la plus tendre enfance et se poursuive d'étape en étape jusqu'à l'âge où le jeune homme et la jeune fille quittent l'école secondaire ou l'établissement d'ordre professionnel où leur maturité, souvent trop hâtive, hélas! s'est opérée. L'intention d'agir au mieux des intérêts de la nation apparaît donc avec trop d'évidence pour que nous ne l'enregistrons pas avec empressement.

Mais il ne suffit pas de vouloir; il faut aussi pouvoir emmagasiner avec fruit ces connaissances professionnelles et artistiques si libéralement inscrites dans les programmes. Ici nous touchons aux questions de méthode toujours si brûlantes et si sujettes à la controverse. Notre but n'étant pas de polémiser sur ce point, mais seulement de relater des faits, nous constatons d'emblée que, s'il y a accord unanime touchant l'importance à accorder au dessin, en revanche nous nous trouvons en face d'une divergence marquée dans l'emploi des méthodes; partant de là, nous croyons pouvoir affirmer que le but poursuivi n'a pas été atteint partout avec le même succès.

L'école enfantine semble avoir cherché surtout à briller d'un éclat plus ou moins factice dans cette joute pacifique de l'Exposition. La méthode Fröbel est certainement excellente; basée sur une intuition réfléchie et bien graduée, multiple dans ses applications, elle familiarise l'enfant avec l'étude des formes les plus diversées et sait fort bien l'amener à discerner, à reconnaître et même à reproduire les plus simples de ces formes, à plat (dessin, piquage, broderie) ou en relief (modelage). Mais il nous paraît qu'on veuille exagérer la méthode, c'est pourquoi certains travaux fröbeliens de Bâle, de Neuchâtel, de Montreux ou même de Genève nous ont laissé parfaitement froid et même sceptique: la difficulté et la perfection de leur exécution sont de la poudre jetée aux yeux du grand public. Allons, chères écoles enfantines, qu'aviez-vous besoin de faire de la réclame? La sainte mission qui vous est confiée et que vous accomplissez sous l'égide du grand Fröbel suffit à elle seule à vous attirer la confiance et la bienveillance des parents et du public en général.

Le dessin à l'école primaire et à l'école secondaire est enseigné, en Suisse, suivant deux méthodes bien tranchées, à côté desquelles viennent se juxtaposer quelques variantes qui prouvent que leurs auteurs cherchent à sortir de l'ornière creusée par l'une, sans avoir assez de confiance dans l'autre, parce que celle-ci est jeune, encore imparfaitement connue d'eux ou qu'elle est trop radicalement rénovatrice, à leur gré.

Ces deux méthodes sont: la copie servile de modèles et la méthode analytico-synthétique plus connue sous le nom de *méthode genevoise*. Qu'on nous en permette un rapide parallèle descriptif.

La première consiste à faire copier un modèle graphique développé au tableau noir par le maître, exécuté par ses élèves sur le papier, quel-

quefois à main levée, mais plus souvent à l'aide d'instruments : règle, équerre, compas, etc. Après les inévitables tracés plus ou moins arides de lignes droites dans diverses positions, parallèles, perpendiculaires, angles droits, aigus et obtus, on se livre à la non moins inévitable série de combinaisons de ces éléments, de manière à obtenir des carrelages, entrelacs, rosaces, bordures, frises, etc., bref, des ornements quelconques, toujours travaillés pour eux-mêmes, sans indication de l'ensemble auquel ils pourraient s'adapter. Puis, pour brocher sur le tout, en avant les traits d'ombres, les hachures, les grisés, le crayonnage, l'estompe et la couleur. Ici ou là, la représentation géométrale d'une urne, d'un objet usuel, d'un écusson, d'un motif architectural, ou bien encore la perspective fantaisiste d'un solide géométrique agrémentée ou non d'ombres propres et d'ombres portées. Voilà pour l'école primaire.

Dans l'enseignement secondaire, on continue à faire de l'ornement méplat, au trait d'abord, puis avec enluminure et dessin à la plume. Vient ensuite l'ornement d'après le plâtre avec recherche d'effets au moyen de papiers teintés, de fusain et de crayon blanc. Plus tard on aborde l'étude de la perspective normale et des ombres, puis l'on termine par le dessin d'après nature consistant surtout dans la figuration de solides géométriques, de motifs architecturaux, de plantes, d'animaux, de figure et de paysage.

Nous convenons volontiers qu'une large part est faite au tempérament et à l'initiative de l'élève qui, ayant appris à crayonner gentiment la copie d'un ornement ou d'un dessin d'objet, a sans doute acquis une certaine habileté de l'œil et de la main. Quant à prétendre qu'il a compris son modèle, c'est autre chose. Il eût fallu qu'on éveillât en lui l'esprit de raisonnement, d'analyse, de synthèse, de construction et d'observation ; or tel n'est pas le cas et c'est précisément un des défauts essentiels de cette méthode ; nous n'en voulons pour preuve que la gaucherie et l'imperfection qui distinguent les essais de dessin d'après nature constituant le couronnement des cours de la majeure partie des écoles secondaires, tel du moins que nous l'a révélé l'exposition du groupe 17.

Quant à l'œuvre du maître, elle se résume dans le choix des modèles, dans les conseils donnés au point de vue de la disposition du travail, dans la révélation des trucs et petits moyens destinés à procurer l'illusion du savoir-faire et de l'habileté. L'enseignement n'est collectif que dans une certaine mesure ; dans plusieurs écoles, il est même complètement individuel ; que devient alors l'esprit de suite qui doit présider à une méthode véritablement fructueuse ? Somme toute, cette œuvre du maître est dépourvue de tout cachet magistral ; la personnalité, l'originalité y brillent par leur absence.

Bien différente est la méthode analytico-synthétique, œuvre de Menn et de Tschumi, dont nous allons à grands traits décrire la marche d'après les travaux exposés dans la classe modèle de l'école primaire et ceux de l'école professionnelle de Genève. S'ils ne brillent pas par une perfection absolue, s'ils ne sont pas parés de rutilantes couleurs, ces travaux ont au moins le mérite de la sincérité dans l'exécution et de la recherche de la vérité dans la construction.

Dans les premières années de l'école primaire, l'enfant dessine sur son album et toujours à main levée des silhouettes d'objets très simples, mais dont il est possible de lui faire voir un spécimen; à défaut d'objets, c'est lui-même ou l'un de ses camarades, représenté par un trait, qui est pris comme acteur, et ce sont ses attitudes, les mouvements de son torse ou de ses membres qui seront traduits graphiquement et sous dictée à toute la classe. Une ligne horizontale représentera le sol, une autre pourra figurer le plafond; l'enfant debout sera représenté par une verticale; couché, il le sera par une horizontale; penché pour la course ou la marche, par une oblique. Un autre trait plus long ou plus court figurera un camarade de taille différente auquel on pourra faire prendre les mêmes attitudes et l'on obtiendra ainsi la répétition, le parallélisme des droites. L'évaluation de rapports très simples entre les dimensions de hauteur et largeur d'un objet, une porte, par exemple, fournira l'occasion d'en diviser les lignes et amènera la découverte d'une unité de grandeur comme aux deux dimensions; cette unité sera le module, mesure variable d'un objet à un autre, grâce à laquelle on pourra livrer l'enfant à toute une étude sur la proportionnalité (plus tard, le style) des différents objets placés sous ses yeux. Puis c'est la notion d'axe, de symétrie et d'asymétrie, étudiée d'abord sur l'enfant debout, élevant les bras, écartant les jambes ou flanqué à droite et à gauche d'autres enfants; ensuite sur des lettres ou des ustensiles dont la structure sommaire lui révélera les conditions essentielles d'équilibre, d'usage et de convenance. Mais, dans tous ces exercices, jamais on ne fait dessiner à l'élève une portion d'objet sans lui avoir préalablement fait concevoir le tout auquel elle appartient et la fonction qu'elle remplit dans l'ensemble; tel est le cas, par exemple, pour la décoration qui, toujours, si simple soit-elle, est subordonnée à la conception de l'objet à décorer.

Dans les années supérieures, les élèves sont initiés à la détermination de l'ensemble d'un objet sous ses trois dimensions et cela par le double procédé des projections et de la perspective cavalière. Cette dernière est très facilement comprise des élèves qui ont entre les mains, découpées et assemblées par eux, les coupes en carton des solides qu'ils devront représenter. Mais cette perspective n'étant elle-même qu'une convention, il est naturel que l'enfant sache en quoi elle diffère de la vérité de sa perception visuelle. Aussi, sans prétendre aborder la perspective normale à l'école primaire, le maître fait-il comparer les images du même objet obtenues par l'une et l'autre des deux perspectives. De cette manière, ses élèves comprennent que leur dessin est construit selon *la vérité dans la manière d'être de l'objet*, mais non selon *l'apparence qu'il présente à leurs yeux*.

A l'École professionnelle de Genève, où l'on trouve l'expression la plus parfaite de la méthode, suivie d'ailleurs dans les autres établissements secondaires de ce canton, l'enseignement débute par une révision avec extension des notions de dessin acquises à l'école primaire. Ce sont d'abord des formes simples, telles que le cube, transformées en d'autres formes ouvrées: le travail du tailleur de pierres effectué graphiquement sur des blocs en perspective cavalière. Viennent ensuite des

formes assemblées, superposées, juxtaposées, tournées, passant en revue l'histoire de l'habitation, de l'ameublement, de la ferronnerie, de la céramique, par l'exécution en travail constructif et en dessin de spécimens caractéristiques au point de vue du style et de la décoration. Tels ont été l'origine et le but du temple grec, de la voûte du Colisée, des coffrets en carton, des vases en bois tournés et décorés ainsi que du fenil valaisan que tous les visiteurs attentifs du groupe 17 ont admirés dans cette petite salle cachée derrière le pavillon du Polytechnicum.

Ajoutons, en terminant ce parallèle, que cet enseignement est collectif: Le maître donne au tableau, successivement et graduellement, les indications nécessaires à la construction du dessin; il imprime ainsi à son œuvre une personnalité vivante, originale, qui se manifeste également chez l'élève quand celui-ci est appelé — ce qui a lieu fréquemment — à composer un motif ou à interpréter différemment un sujet donné.

La première méthode est employée d'une façon générale dans toute la Suisse allemande; dans beaucoup d'écoles les divers cours de Häuselmann sont fidèlement suivis et, avouons-le sans contrainte, les travaux exposés dans cet ordre d'idées sont généralement corrects et se présentent fort bien à l'œil.

La méthode genevoise, en revanche, n'est encore usitée que dans les cantons de Fribourg et de Genève; c'est peu, mais nous osons carrément prétendre que la qualité compense largement la quantité, c'est-à-dire que les résultats acquis au point de vue du développement intellectuel et artistique des élèves est bien supérieure à ceux du reste de la Suisse; les travaux présentés sont surtout bien plus originaux.

Le canton de Neuchâtel préconise la méthode de M. Kaiser, introduite depuis deux ans seulement dans ses écoles. C'est une de ces variantes auxquelles nous faisons allusion plus haut. Les procédés d'enseignement qu'elle emploie sont basés sur une intuition progressive bien entendue, mais c'est toujours la copie servile d'un modèle et la généralité des modèles sont des motifs d'ornementation. Toutefois, il faut reconnaître que ces derniers sont choisis d'une manière judicieuse et fournissent aux élèves des notions claires et caractéristiques sur les différents styles décoratifs.

Vaud et Valais sont bien à l'arrière-plan en fait de méthode, mais nous savons qu'il se produit actuellement dans le premier de ces cantons un puissant mouvement de rénovation qui ne tardera pas, espérons-le, à mettre son enseignement du dessin au pair.

Un dernier mot au sujet des écoles normales, ces laboratoires où se distille l'esprit des générations futures: on y travaille consciencieusement et dans la mesure la plus parfaite des moyens mis à leur disposition. C'est, à notre avis, là que doit porter l'effort des apôtres de la méthode analytico-synthétique; ils y trouveront un terrain rendu favorable à leurs idées par le fait qu'on y sent vaciller fortement la confiance en la méthode de copie. Cet état d'esprit se manifeste par différents symptômes dans la manière dont l'enseignement est dirigé et par la nature du travail qui en résulte.

En résumé, les positions sont bien nettes entre partisans et adversaires

de la méthode d'après-copie. Si, d'une part elle règne encore dans la Suisse allemande, elle a perdu beaucoup de terrain dans la Suisse romande; de plus son état-major, le personnel enseignant des écoles normales, se trouble et paraît assez disposé, sinon à abandonner complètement la partie, du moins à tenter par d'habiles concessions une diversion devenue tout à fait nécessaire. Puisse l'Exposition nationale produire à cet égard d'heureux résultats !

Alf. Schürz.

## LA LEÇON DE CHOSSES <sup>1</sup>

Son but, son utilité, sa méthode

### I

#### I. LA LEÇON DE CHOSSES. — SON BUT, SON UTILITÉ.

L'homme vit dans la nature, en contact journalier avec les objets qui l'environnent. Ignorant et faible, il doit nécessairement étudier ce monde qui l'entoure et distinguer les choses nuisibles à sa conservation, de celles qui lui sont favorables.

Pour acquérir des notions sur un objet, pour en découvrir les propriétés, il faut le regarder attentivement, le considérer longtemps et sous toutes ses faces; de même, pour que l'homme ne vive pas dans la nature en étranger craintif, il doit étudier cette nature en l'observant d'abord avec soin, pour arriver ensuite, par des actes successifs de son esprit, à des déductions diverses sur les phénomènes perçus.

L'OBSERVATION, voilà une des grandes sources de nos connaissances.

L'homme est un être sociable, il coudoie continuellement ses semblables et doit se rendre compte de leur nature physique par l'observation et de leur être moral — en considérant leurs actes pour les comparer aux siens — par ce travail de l'esprit qu'on appelle la réflexion.

Observation, réflexion, tels sont les deux puissants moyens de développement, les deux sources inépuisables de connaissances mises à la portée de l'homme.

Remarquons l'ordre naturel : *d'abord* observer, puis réfléchir.

L'école, qui cherche à former des hommes complets, doit, dans ses enseignements, se conformer à cette marche logique : elle s'adressera d'abord aux sens de l'enfant, puis à sa réflexion.

C'est ce qu'elle n'a pas toujours compris.

Reportons-nous au temps de l'affreuse scolastique, à cette époque où le but du maître était d'apprendre à l'enfant à raisonner, alors que ce raisonnement ne reposait sur aucune base solide, bien reconnue par l'élève.

La triste prison que cette école où, sous prétexte de développer l'esprit, on s'adresse à une seule faculté ! Les tristes esclaves que ces enfants qui n'ont même plus le droit de penser !

*Bacon, Erasme* commencent à se trouver à l'étroit dans ce vieux

1. Ouvrage ayant obtenu le premier prix à la suite d'un concours ouvert par le Département de l'instruction publique du canton de Genève.

moule et à s'occuper de la nature ; mais c'est *Rabelais* qui devait donner la plus vigoureuse impulsion à la pédagogie en recommandant l'observation des choses environnantes : l'enfant apprendra les sciences naturelles par des courses dans la campagne.

La grande idée de la pédagogie moderne — enseignement par la vue ou enseignement intuitif — était née.

*Montaigne* veut que l'étude des choses précède celle des mots.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, *Comenius*, qu'on a appelé « le père de la méthode intuitive », plaçait l'observation à la base de tout enseignement ; il demandait dans sa « Grande Didactique » qu'on suive une marche naturelle et progressive dans le développement des facultés. Dans son « *Janua Linguarum reserata* » et son « *Orbis Pictus* », il montrait que l'intuition doit aussi s'appliquer à l'étude des langues : pour enseigner un mot nouveau, présentez l'objet à l'élève ou, si ce n'est pas possible, mettez entre ses mains une bonne image de l'objet. (Principe appliqué récemment par P. Larousse dans son Dictionnaire illustré.)

Plus tard, *Rousseau* demande à grands cris de revenir à la nature, d'observer sa marche et de s'y conformer.

*Pestalozzi* ouvre une école où il applique les principes énoncés par *Comenius* et par *Rousseau*.

*Frœbel* étudie avec soin le petit enfant et, pour répondre à son incessant besoin d'activité, il place entre ses mains « les dons » qui, tout en l'amusant, servent de base à une foule de leçons intéressantes et instructives, comme on le voit encore dans nos écoles enfantines.

Le *Père Girard* publie son « Cours éducatif » et son « Enseignement de la langue maternelle » où il cherche à réaliser cette belle devise : « Les mots pour les pensées, les pensées pour le cœur et pour la vie. »

L'école moderne était fondée. Désormais, l'enfant ne s'ennuiera plus en classe, il ne raisonnera plus sans comprendre ; son attention sera éveillée et soutenue par un enseignement qui fait appel d'abord à son esprit d'observation, puis à sa réflexion.

Le maître ne restera plus gravement assis à son pupitre, dictant d'une voix monotone de longues phrases ennuyeuses et incompréhensibles, il se pénétrera de plus en plus de cette pensée du grand philosophe anglais, *Spencer* : « Pour réussir, il faut un contact entre le maître et ses élèves » ; il vivra au milieu des enfants, il provoquera leurs questions, il expliquera les choses difficiles par des exemples concrets et des dessins au tableau noir ; et, personne, à coup sûr, n'aura l'envie de dormir.

Nous savons que c'est par les sens que le petit enfant acquiert les premières notions sur le monde ; c'est donc de l'éducation des sens que le maître se préoccupera tout d'abord.

Mais comment y parvenir ?

Les courses dans la campagne, voilà le moyen employé et recommandé par *Rousseau* ; moyen excellent, en effet, très facile à appliquer avec un seul élève, mais qui présente de grands inconvénients pour une classe nombreuse ; perte de temps, attention, dispersée sur trop d'objets, etc.

Certes, on ne doit pas négliger les courses. Elles doivent être le complément des leçons données en classe sur le monde extérieur.



Puisqu'on ne peut pas conduire les enfants en pleine nature pour leur apprendre à voir, à sentir, à entendre, à toucher, essayons de transporter en classe les objets à observer et voyons si les résultats sont bons.

On a essayé. Le moyen était intelligent et pratique : on réussit.

Maintenant, on consacre une ou plusieurs heures par semaine à cet enseignement qui a pris le nom de « leçon de choses ».

On oblige l'élève à regarder attentivement un objet (vue), on le lui fait palper, peser (toucher), sentir même (odorat) ; parfois il entend un son (ouïe). Mais c'est la vue surtout qui entre en action ; c'est par elle, en effet, que nous apprenons le plus et c'est de son développement qu'on se préoccupera d'abord.

Apprendre à l'enfant à bien voir, ce n'est pas chose futile ; celui qui observe finement se développe tous les jours, sans peine aucune ; il connaît des détails qu'aucun livre ne lui aurait révélés ; il étudie la nature et acquiert ainsi des connaissances de plus en plus étendues sur le monde ; il possède une foule de jouissances pures et élevantes que les profanes ne soupçonnent même pas ; son esprit s'élargit, son âme s'élève ; son corps se fortifie, grâce aux bonnes courses en plein air ; sa volonté s'affermi en même temps que sa santé.

En un mot, l'enfant, qui acquiert dès l'école le goût de l'observation et l'amour de la nature, parviendra plus facilement qu'aucun autre à réaliser cette maxime de l'antiquité :

*Mens sana in corpore sano.*

(A suivre.)

---

## COURS DE TRAVAUX MANUELS

---

Le XII<sup>m</sup> cours de travaux manuels, dirigé par M. L. Gilliéron, se distingue de ceux qui l'ont précédé par l'introduction d'une IV<sup>m</sup> section, destinée à la confection d'objets servant à l'enseignement intuitif.

Si les cours de menuiserie et de cartonnage bénéficient de nombreuses expériences qui définissent leur programme d'une manière précise, il n'en était pas de même pour cette section, dont l'organisation et la direction offraient de réelles difficultés ; là, pas d'essais antérieurs constituant un guide sûr, pas de modèles officiels pour ainsi dire, pas de type définitif ou même existant, approprié à son but, pour tel ou tel appareil reconnu nécessaire, pas de données précises sur les matériaux, pas de procédés de travail ayant fait leurs preuves, car la construction de semblables objets ne demande pas seulement la pratique des outils et des procédés généraux de la menuiserie et du cartonnage, mais elle réclame encore des connaissances plus étendues, de l'initiative, de la sagacité, un sens industriel, à proprement parler.

Mais, dira-t-on, n'est-il pas facile de monter deux ou trois simples appareils avec des matériaux que l'on a toujours sous la main ? Nous

répondons qu'un matériel scolaire expérimental doit présenter avant tout des conditions de solidité et de bon fonctionnement alliées à une simplicité et une facilité d'exécution relatives, nécessitées par les circonstances. Tel n'est pas le cas pour ces appareils de physique dont la description se trouve à la dernière page des journaux pour enfants ou remplit des traités spéciaux et qui semblent jouer avec les difficultés. Appareils hybrides, formés d'un clou, d'une ficelle et d'un bouchon, mais dont la simplicité est telle qu'ils n'offrent guère que des inconvénients, celui, en particulier, — et ce n'est pas le moindre, — de ne jamais fonctionner convenablement ou de s'effondrer à la moindre chiquenaude. Il est aussi à constater qu'au point de vue de la précision dans les idées, il n'est pas toujours heureux de présenter à un enfant un appareil dont les organes sont formés d'objets qui n'y étaient rien moins que destinés. C'est là souvent une simplification fâcheuse. Il est préférable, dans la mesure du possible, d'édifier de toutes pièces et à partir de la matière première, bois, carton et métal.

Les objets confectionnés par la IV<sup>me</sup> section ont été exposés, pendant les trois dernières semaines de l'Exposition, dans les travaux manuels des écoles de Genève, et les visiteurs qui les ont examinés ont pu se rendre compte qu'une large part y avait été faite à l'enseignement de la géométrie et du dessin.

Ce sont d'abord des exercices variés, éminemment intuitifs, représentant par des colorations les points, les lignes et surfaces, des découpages montrant la décomposition, l'agencement des formes géométriques, des démonstrations de quelques propriétés en géométrie plane. Une série de pyramides et prismes creux servent aux calculs de volumes. Prenons un exemple: voici un prisme à base carrée, une pyramide de même base et même hauteur et un deuxième prisme à base carrée également et dont la hauteur est le tiers de celle du premier. Ces trois appareils, solidement construits, sont destinés à être remplis de sable; rien de plus facile de montrer que le grand prisme remplit trois fois la pyramide ou que celle-ci est équivalente au petit prisme. Il y a peu de chances qu'un élève qui a vu ces manipulations s'effectuer devant lui oublie la notion enseignée. Mêmes exercices pour le cylindre, le cône, etc. Voici des contours de figures articulés, deux réglottes articulées pour la démonstration des angles, des planchettes avec charnières montrant en un clin d'œil la transformation du triangle, du trapèze en rectangles, une boîte cubique d'un litre contenant un décimètre cube formé de dix plaques d'un centimètre d'épaisseur, un mètre cube, etc. Ces disques de carton formés de secteurs articulés servent à l'enseignement des fractions.

Deux appareils permettent d'expliquer à l'élève sur quoi repose la théorie du dessin, la relation existant entre un corps de l'espace et les deux dimensions du dessin qui le représente. L'un d'eux peut se transformer en une tablette inclinée, propre à faire des démonstrations, plus particulièrement à calculer le rapport  $\pi$  et préalablement ses limites 3 et 4.

Mentionnons pour terminer quelques objets démontrant des propriétés physiques: un appareil pour la réflexion de la lumière, la loi de

l'éclaircissement, une chambre noire démontable, un diagramme de distribution de vapeur dans un cylindre, un pyromètre très sensible, un télégraphe d'un très bon perfectionnement, deux pompes, un tourniquet hydraulique, quelques exercices de soufflage de verre, etc.

Comme on le voit, les travaux de la IV<sup>me</sup> section affectent une grande diversité. Disons que l'excellent outillage mis à sa disposition par l'école de la Prairie a été pour beaucoup dans le résultat. Les ateliers possédaient des tours, outils indispensables en pareille occurrence.

En résumé, ce cours, dirigé par MM. Weckertlé de Bâle et Groscurin de Genève, a été couronné de succès. Le nombre des participants, qui a atteint 50, est une preuve de l'intérêt qu'y a apporté le corps enseignant. Il y a là, un moyen de création, de perfectionnement de notre outillage scolaire qui apparaît comme indispensable; les résultats obtenus font qu'il s'impose et lui désignent une place toute marquée dans les cours de travaux manuels de l'avenir, où il bénéficiera de la première expérience faite.

X.

---

## CORRESPONDANCE

---

*Berne, le 20 novembre 1896.*

Le Synode scolaire qui s'est réuni à Berne, à la fin d'octobre, s'est occupé des affaires suivantes.

Il a accepté, sans modifications importantes, le plan d'études élaboré par une commission spéciale, sous la présidence de M. Gylam, inspecteur.

Il a voté la prise en considération de la motion König, concernant l'extension des compétences du Synode. M. le D<sup>r</sup> Gobat, directeur de l'instruction publique, déclare qu'il fera son possible pour qu'il soit donné satisfaction aux vœux exprimés.

Une demande des maîtres secondaires du Seeland, tendant à ce que leur traitement leur soit payé chaque mois et non plus chaque trimestre, ne donne lieu qu'à une très courte discussion. M. le D<sup>r</sup> Gobat fait remarquer que l'Etat n'aura probablement rien à objecter au vœu en question; les communes seront-elles du même avis?

M. le D<sup>r</sup> Graf présente un excellent rapport sur la réorganisation de la caisse de secours des instituteurs bernois. La commission *ad hoc* fait les propositions suivantes qui sont admises à l'unanité :

1<sup>o</sup> Il sera établi une nouvelle section de la caisse de prévoyance des instituteurs bernois;

2<sup>o</sup> Cette section comprendra l'assurance des instituteurs invalides et de leurs veuves et orphelins;

3<sup>o</sup> L'admission dans la caisse doit être rendue obligatoire pour tous les instituteurs et institutrices du canton de Berne qui entrent dans l'enseignement public;

4° Dans une limite d'âge à fixer ultérieurement, l'entrée dans la caisse est également rendue obligatoire pour les membres actuels du corps enseignant bernois ;

5° La caisse est alimentée par l'Etat et par le corps enseignant ;

6° Le droit d'entrer dans la caisse en lieu et place de leur personnel enseignant est accordé aux communes et aux corporations ;

7° Les droits des membres actuels de la caisse de prévoyance des instituteurs bernois leur sont expressément garantis ;

8° Les dispositions de la loi du 6 mai 1894, concernant les pensions de retraite, restent en vigueur pour les instituteurs et les institutrices du canton de Berne qui ne sont pas compris sous chiffre 3 et 4 ci-dessus.

Une commission de cinq membres est chargée par le Synode de continuer les négociations avec l'Etat et avec le Conseil d'administration de la caisse des instituteurs bernois. La question exigera probablement de longues études en raison des sacrifices assez considérables qu'une organisation de retraites comme celle dont il s'agit, exigerait aussi bien de la part de l'Etat que la part des instituteurs. D. S.

---

## CHRONIQUE SCOLAIRE

---

BERNE. — **Société cantonale des Instituteurs bernois.** — Nous avons remis au Grand Conseil notre requête demandant l'interprétation de la loi scolaire relative à l'application par le maître des peines corporelles à l'école. Nous ne réclamons pas autre chose que des éclaircissements sur ce point. L'affaire Zumbach a été complètement laissée de côté.

*Comité central.*

---

## PARTIE PRATIQUE

---

### EXERCICES SCOLAIRES

---

#### I. — **Histoire**

##### LES FOIRES DE GENÈVE.

Pendant tout le moyen âge, Genève fut le siège de foires importantes qui y attirèrent chaque année des marchands de tous les pays voisins, et qui étaient une source de grande prospérité pour la ville.

Quelques-uns de ces marchands, les Lombards et les Fribourgeois entre autres, y avaient établi des comptoirs permanents. Les stalles en bois sculpté que l'on peut voir dans les églises de Saint-Pierre et de Saint-Gervais sont un don des négociants milanais établis à Genève.

Voici à la suite de quels évènements Genève perdit ses foires.

Quand Amédée VIII de Savoie renonça définitivement au trône et devint pape sous le nom de Félix V, il remit solennellement à Louis, son fils aîné, toutes ses terres et seigneuries.

Autant le père avait été un prince éclairé, réfléchi, actif, soucieux de ses devoirs de souverain, autant le fils fut faible, irrésolu et paresseux d'esprit.

Il avait épousé pour son malheur et celui de la Savoie, Anne de Chypre, une des plus belles femmes de son temps, au dire des chroniqueurs, mais impérieuse, ignorante des usages et des besoins du pays où elle régnait, et qui persista toute sa vie à ne s'entourer que de Cypriotes. Ils occupèrent bientôt toutes les hautes charges de l'Etat.

Le duc Louis se laissait gouverner par sa femme, celle-ci par ses favoris, et bientôt toute la Savoie fut entre leurs mains.

La conséquence toute naturelle de cet envahissement fut que les membres des grandes familles de Savoie, mécontents, furent prêts à tout pour ressaisir le pouvoir qu'ils revendiquaient comme leur droit.

Louis de Savoie avait cinq fils ; les quatre aînés avaient été très bien apanagés, avantagés de toutes façons, tandis que le dernier, Philippe n'eut en partage que la Bresse. Aussi se plaisait-il à se faire nommer Philippe sans Terre.

Irrité des manières insolentes des Cypriotes, il résolut de venger la Savoie en punissant les deux principaux favoris de sa mère, Jean de Valpergas, grand chancelier du duc, et Jacques de Varaxe, marquis de Saint-Sorlin.

Le projet était audacieux, mais les plus grands seigneurs du pays, le comte de Gruyère, les seigneurs de Miolans en Tarentaise, Philibert de Compoix, Antoine de Varambon, Antoine de la Palud et d'autres, que les Cypriotes tenaient éloignés des charges nobles de l'Etat, se joignirent à lui, d'enthousiasme.

Aussi l'aube du 1<sup>er</sup> octobre 1462 les trouva réunis devant le château de Thonon où le duc résidait alors avec ses serviteurs.

(Le récit de cet événement, d'après les manuscrits de la bibliothèque de Turin, se trouve tout au long dans l'*Histoire de la maison de Compoix*, par M. Costa de Beauregard).

Le comte de Bresse se présenta donc à la porte du château de Thonon, suivi de tous les gentilshommes, ses complices.

— Ouvrez à Philippe, Monsieur de Savoie !

Une fois dans la cour, il se dirigea vers la porte de Valpergas, qu'il trouva fermée. Il heurta de son gantelet de fer.

Un gentilhomme savoisien cria de l'intérieur :

— Me garantissez-vous (la vie) ?

Car la haine de Philippe n'était un mystère pour personne.

— Oui, vous, répond le comte.

On lui ouvre. Il trouve au milieu de plusieurs autres personnes Valpergas, qui assistait à la messe avec son fils.

Pressentant un malheur, le grand chancelier se réfugia dans un cabinet obscur. Mais les conjurés s'emparèrent de lui et de son fils.

Attiré par le bruit, le marquis de Saint-Sorlin arriva sur ces entrefaites ; on le fit également prisonnier. Mais, à ce moment, le duc de Savoie fit dire à son fils de se rendre auprès de lui.

Philippe obéit, mais en passant près d'Antoine de Varambon, il lui dit à voix basse d'en finir au plus vite avec le marquis, ce qui fut fait aussitôt.

Le comte de Bresse trouva son père dans une violente colère, et criant qu'il le tuerait sur l'heure, s'il avait une arme. Anne de Chypre, retenue au lit depuis trois mois, demandait avec anxiété quel était le sort de ses conseillers et favoris.

— Ils n'ont que ce qu'ils méritent, répondit son fils, et vous m'en remerciez quand vous comprendrez que ce que j'ai fait est pour l'honneur de notre maison.

Puis il sortit sur l'injonction de son père et rejoignit ses complices qui traînaient avec eux Valpergas enchaîné.

Une barque qui les attendait les conduisit à Morges. En chemin, le malheureux chancelier fut abreuvé d'outrages par le comte et ses amis. Il était fortement accusé par l'opinion publique de conspirer avec Louis XI pour livrer la Savoie à la France.

Arrivé à Morges, il fut remis aux magistrats de la ville et jugé séance tenante, tandis que Philippe siégeait comme juge.

Il fut interrogé sur ses relations avec le roi de France et en outre accusé de sorcellerie, ce qu'on n'omettait jamais dans un procès à cette époque. On lui demanda s'il n'avait point commerce avec Satan, s'il n'avait pas un diable à son service, qui lui rendait les princes favorables, etc.

Après avoir subi quatre fois l'estrapade, le malheureux vaincu par la souffrance avoua tout ce qu'on voulut, et ses accusateurs jugèrent qu'il avait « gaigné à mourir. »

Là-dessus Philippe alla souper au château où le chancelier de Savoie resta malade de fièvre dans une salle basse. Peu après on vint l'avertir de se préparer à mourir, et, à l'aube du jour suivant il fut conduit au bord du lac où deux barques avaient été préparées. Dans l'une montèrent le condamné, son confesseur et son archer, dans l'autre, deux amis du comte, dont l'un était Jacques de Chissé.

Les rameurs reçurent l'ordre de s'éloigner un peu du bord, puis le confesseur et l'archer se partagèrent les vêtements du condamné : l'un eut la robe, l'autre le justaucorps et le haut-de-chausses. Enfin, le malheureux, bien garrotté, fut jeté à l'eau.

Après le meurtre des favoris de la duchesse, Louis de Savoie se retira avec elle à Genève, au couvent des frères mineurs de Rive. Il ne se sentait pas en sûreté dans ses châteaux autant que chez les moines, qui jouissaient encore à cette époque du droit d'asile.

À Genève, les magistrats furent fort embarrassés, car on y avait pris ouvertement parti pour le comte contre les Cypriotes qui dilapidaient les finances. Réunis à la hâte, ils décidèrent de le recevoir, malgré le danger de déplaire au duc, ce qui montre bien de quel côté étaient leurs préférences.

Ce fut le vendredi 8 octobre qu'on annonça aux syndics l'arrivée du duc.

Le soir du même jour, il les fit venir et les remercia de leur hospitalité, en leur défendant de recevoir le comte de Bresse.

Néanmoins le lendemain, 9 octobre, Philippe entra dans la ville. Avec ou sans l'aveu des magistrats, on ne sait. Toujours est-il que, dans son discours d'arrivée, il déclarait ne vouloir de mal à personne, mais être venu à Genève uniquement pour soutenir les intérêts du duc.

Quelques jours plus tard, le duc réunissait les Etats de Savoie à Genève. Ce fut la seule fois que les magistrats genevois y prirent part, car ils refusèrent constamment de se rendre aux assemblées tenues dans les villes du duc.

Les Etats prirent parti pour le comte et supplièrent le duc Louis de satisfaire le vœu général en pardonnant à Philippe de Bresse et en renvoyant les Cypriotes. Louis consentit à tout, sous condition que son fils et ses complices lui demanderaient publiquement pardon.

La scène solennelle de la réconciliation eut lieu le 9 novembre 1462 devant le couvent des Cordeliers de Rive. Les coupables, nu-tête, s'agenouillèrent devant le duc, qui déclara que c'était à la requête d'Anne de Chypre, des princes d'Allemagne et de ses bonnes villes, qu'il se décidait à pardonner. Puis chaque coupable s'approcha du duc, qui l'embrassa en déclarant qu'il pardonnait à tous ensemble et à chacun séparément.

Alors les cloches se mirent à sonner, on alluma des feux de joie, et, le lendemain, le différend entre le père et le fils se termina par une procession générale.

Mais si le duc pardonnait, le roi de France, Louis XI, se souvenait. Comme pour

prouver le bien fondé des accusations lancées contre les deux Cypriotes, il se vengea à sa manière du comte de Bresse et de Genève qui l'avait accueilli. Il fit inviter le premier à se rendre en France pour conférer ensemble du bien de leurs Etats, il lui envoya même un sauf-conduit ; puis, quand il fut à Vierzon, près de Bourges, il le fit saisir et enfermer dans son château de Loches, où il resta prisonnier plusieurs années.

Louis XI avait accompli la moitié de sa vengeance. Il obtint alors du faible Louis de Savoie qu'il lui remit la charte qui octroyait ses foires à Genève, et il les transféra à Bourges, puis à Lyon. Malgré les réclamations des Genevois, les foires furent perdues pour eux.

Plus tard, en 1512, Charles III désespérant de conquérir Genève par la violence chercha à gagner les citoyens par ses largesses. Il leur proposa à deux reprises de rétablir les grandes foires. Cela lui eût été facile, car ses Etats s'étendaient jusqu'aux environs de Lyon, et, comme la liberté de commerce n'existait pas plus à cette époque que la liberté d'industrie, il lui suffisait d'ordonner aux marchands de ses Etats de s'arrêter à Genève en se rendant à Lyon.

Deux de ses conseillers se chargèrent de porter aux Genevois les conditions du duc :

1° Le duc nommerait un « conservateur des foires » qui rendrait compte de l'argent qu'elles rapporteraient et le répartirait par tiers au duc, à l'évêque et à la ville

2° La ville ferait tous les ans un don gracieux au duc.

3° Le duc aurait la garde des portes pendant toute la durée des foires.

4° Le duc percevrait un droit de mutation sur les immeubles non bâtis.

C'était, ni plus ni moins, une reconnaissance de la souveraineté du duc sur la ville.

Le 26 juillet 1512, une importante assemblée se réunit dans la grande salle du couvent des frères mineurs à Rive : c'étaient les cinquante conseillers genevois et des citoyens au nombre de cinq cents.

La discussion est ouverte sur la proposition du duc de rouvrir les foires ; mais les citoyens décident à l'unanimité :

« Que la précieuse liberté nous vaut mieux que toute espèce de biens ; que mieut vaut vivre libre et pauvre que servile et riche, et qu'une vie asservie ne serait pas compensée par le rétablissement des foires. Il vaut donc mieux renoncer à toute poursuite à ce sujet. »

Mais le duc était tenace, et il avait ce projet à cœur, aussi revint-il à la charge avec des concessions. Il ne posait plus, cette fois, que trois conditions :

1° Le produit des foires serait partagé entre les deux intéressés (le duc, l'évêque et la ville) ;

2° La ville ferait tous les ans un don gracieux au duc ;

3° Les syndics prêteraient entre ses mains serment de fidélité.

Loin de vouloir opprimer les citoyens, ajoutent les envoyés du duc, ce que celui-ci en fait, n'est que pour mieux protéger la ville.

Voici la réponse du conseil :

On aime mieux vivre pauvre et libre que riche et servile, et en payant tribut. Quant au serment, on n'a jamais vu que les syndics aient prêté serment à aucun prince de la terre.

Philibert Berthelier, revenu du service de France, était entré depuis peu au Conseil des Vingt-cinq, et il n'est peut-être pas étranger à la rédaction de ces nobles paroles.

Le duc de Savoie ne fit plus d'efforts pour rétablir les foires, et ainsi tomba pour la seconde fois l'espoir des Genevois de les voir refleurir. Grâce à la clairvoyance et au désintéressement des citoyens, Genève échappait encore une fois au joug de la Savoie.

## Mathématiques élémentaires

COMPTABILITÉ DOMESTIQUE (voir *Educateur* du 15 octobre 1896).

### *Tenue du Livre de caisse.*

Pendant le mois d'octobre, les recettes et les dépenses du ménage se sont effectuées comme suit :

Le 1<sup>er</sup> octobre, il restait en caisse comme solde du mois précédent fr. 74.70. — Le 2, gain du père fr. 250. — et paiement du loyer trimestriel, fr. 150. — Le 5, payé au boulanger 18 kil. de pain à fr. 0.30 et 2 kil. de farine à fr. 0.55 le kilo. — Le 8, payé au boucher kil. 8,6 de viande à fr. 1.90 le kil. — Le 9, acheté 125 lit. de vin à fr. 42.50 l'hectolitre. — Le 10, rétribution du travail de la mère, fr. 32. — Le 12, achat d'une paire de souliers pour Annette, fr. 9 50. — Le 14, achat de 4 quintaux métriques de houille à fr. 4 75 les 100 kilos et de 2 stères de hêtre à fr. 12 50. — Le 15, Louis donne à ses parents pour sa pension fr. 30. — Le même jour est payé l'abonnement trimestriel au journal « La Revue quotidienne », fr. 3.50. — Le 16, on vérifie son compte de caisse et l'on constate qu'il manque fr. 0.65 — probablement une dépense oubliée — pour que l'argent en caisse corresponde exactement à la balance faite ce jour, c'est-à-dire à la différence entre les recettes et les dépenses inscrites.

Le 17 octobre, payé au boulanger kil. 26,5 de pain. — Le 18, gain de la mère, fr. 24. — Le 20, payé la prime d'assurance contre l'incendie, fr. 6.50. — Le 25, payé au boucher kil. 12,8 de viande à fr. 4.85 le kil. — Le 26, vendu à un collectionneur un vieux meuble, fr. 65. — Le 27, acheté une robe, fr. 32. — Le 28, payé pour réparation de la pendule, fr. 4.50. — Le 30, reçu la pension de Louis, fr. 30. — Le 31, payé à la journalière 56 heures de travail à fr. 0.25 l'heure ; le même jour, payé les factures de l'épicier, fr. 10.80 ; du laitier, fr. 25.60 ; du maraîcher, fr. 15,30 et une note de gaz portant 45 mètres cubes à fr. 0,20 le mètre.

a) Etablissez le compte de caisse de cette famille, balancé, clôturé et rouvert le 16 et le 31 octobre, sachant qu'à cette dernière date l'argent en caisse correspond exactement à la balance calculée.

b) Comparez les dépenses mensuelles d'octobre avec le budget annuel et groupez en deux catégories les rubriques selon qu'elles présentent un boni ou un déficit.

c) Quelle conclusion pouvez-vous tirer des renseignements fournis par le tableau précédent.

Réponses :

a) Compte de caisse

1896		RECETTES	DÉPENSES
Octobre	1	Argent en caisse, solde du mois précédent	74 70
	2	Gain du père	250 —
	»	Payé 1 trimestre de loyer	150 —
	5	Note du boulanger	6 50
	8	Note du boucher	16 35
	9	Au marchand de vin, sa facture	53 15
	10	Gain de la mère	32 —
	12	Achat de chaussures pour Annette	9 50
	14	Achat de combustible	44 —
	15	Pension de Louis	30 —
	»	Abonnement trimestriel à la « Revue quot »	3 50
	16	Déficit de caisse	— 65
	»	Balance, argent en caisse	103 05
		<i>Sommes égales</i>	<u>386 70</u> <u>386 70</u>



1896			RECETTES		DÉPENSES	
Octobre	16	Solde en caisse . . . . .	103	05		
	17	Note du boulanger . . . . .			7	95
	18	Gain de la mère . . . . .	24	—		
	20	Prime d'assurance contre l'incendie . . . . .			6	50
	25	Note du boucher . . . . .			23	70
	26	Vendu un vieux meuble . . . . .	65	—		
	27	Achat d'une robe pour la mère . . . . .			32	—
	28	Réparation de la pendule . . . . .			4	50
	30	Pension de Louis . . . . .	30	—		
	31	Payé pour services domestiques . . . . .			14	—
	»	Note de l'épicier . . . . .			10	80
	»	» du laitier . . . . .			25	60
	»	» du maraîcher . . . . .			15	30
	»	» de gaz . . . . .			9	—
	»	Balance, solde en caisse . . . . .			72	70
		<i>Sommes égales</i> . . . . .	222	05	222	05
Octobre	31	Argent en caisse . . . . .	72	70		

b) Comparaison entre le budget mensuel et les dépenses effectives

O B J E T S	Pré-visions	Réalité	Boni	Déficit
Gain du père . . . . .	250.—	250.—	—	—
Gain de la mère . . . . .	50.—	56.—	6.—	—
Services domestiques . . . . .	16.25	14.—	2.25	—
Vêtements et chaussures . . . . .	62.50	41.50	21.—	—
Divers (impôts, journaux, plaisirs, etc.) . . . . .	16.65	10.—	6.65	—
Imprévu . . . . .	16.65	5.15	11.50 65.—	—
Pension de Louis . . . . .	65.—	60.—	—	5.—
Loyer . . . . .	50.—	150.—	—	100.—
Alimentation . . . . .	137.15	159.35	—	22.20
Chauffage et éclairage . . . . .	20.85	53.—	—	32.15
Epargne . . . . .	44.90	—	—	—

c) Il résulte de ce tableau que le ménage est resté en dessous des prévisions budgétaires pour 6 rubriques. En revanche, il conviendrait de restreindre certaines dépenses d'alimentation. Le déficit du compte de loyer s'explique par le fait qu'on a payé trois mois à la fois; celui de chauffage provient de la provision faite le 14 octobre; ce déficit ne se renouvellera probablement pas en novembre et décembre. Enfin il est possible de porter à l'épargne une somme au moins égale à celle qu'indiquent les prévisions budgétaires, soit 44 fr. 90. Somme toute, le ménage est en bonne voie.

A. S.





**OBLIG. à LOTS de 1<sup>er</sup> ORDRE**  
*pay. par acomptes mensuels.* Bons de  
l'Exposition de Paris de 20 fr. 6 ti-  
rages par an. Lots: 500,000, 100,000,  
10,000, etc., etc. Payabl. dep. 1.50 p.  
mois. — Obligations ville d'ANVERS,  
ville de BRUXELLES, de 100 fr. 6 tir.  
p. an: Janv., mars, mai, juillet, sept.,  
nov. LOTS: 100,000, 100,000, 40,000,  
25,000, etc. Tous les titres sortent p.  
110 fr. au moins, et port. 2 1/2% int.  
Pay. dep. fr. 3.50 p. mois. Les 3 titres  
ci-dessus: 10 fr. p. m. Oblig. 2% Bque Etat Fribg.  
3 fr. p. m. Banque d'Epargne Eggis & Cie., Fribourg.

# PUPIRE HYGIÉNIQUE

Brevets  
étrangers

A. MAUCHAIN, inventeur

Brevet suisse  
+ 3925 +

GENÈVE — Place de la Métropole — GENÈVE

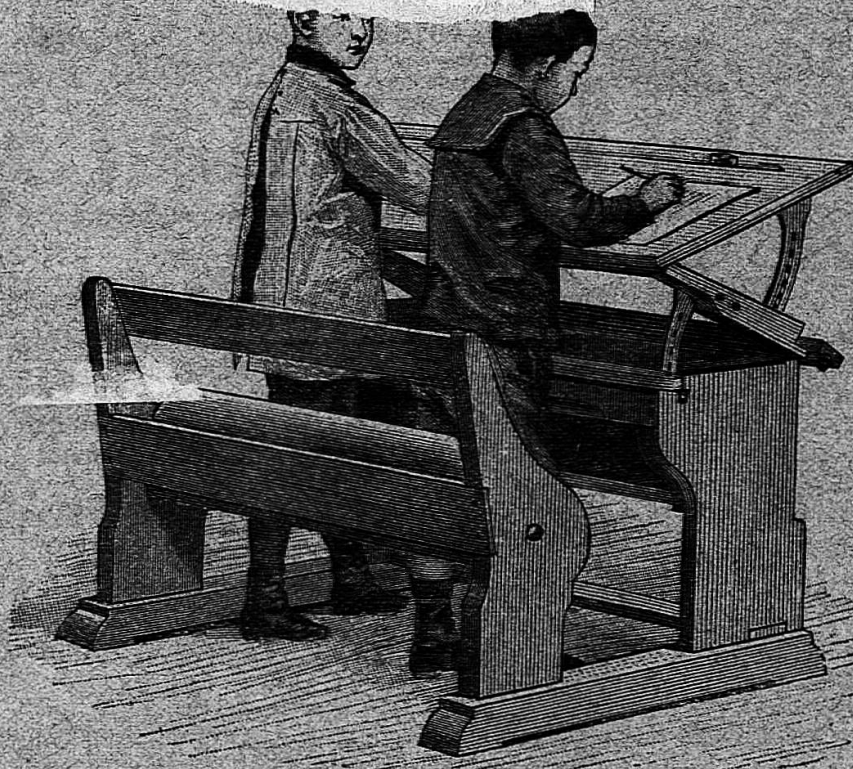
Exposition Nationale Genève 1896

La plus HAUTE RÉCOMPENSE et seule MÉDAILLE D'OR a été décernée  
aux Pupitres Mauchain

Les pupitres brevetés A. Mauchain étaient exposés à la Classe modèle (Groupe 17)

Des modèles sont prêtés gratuitement pour être mis à  
l'essai dans les écoles

TRAVAIL ASSIS ET DEBOUT



TRAVAIL ASSIS ET DEBOUT

La fabrication peut se faire dans chaque localité,  
s'entendre avec l'inventeur

Ce pupitre offre sur les autres systèmes les avantages suivants :

1. De s'accommoder aux diverses tailles des élèves
2. De leur permettre dans leurs différents travaux de conserver une attitude physiologique n'entraînant aucune déviation du tronc et des membres, assurant le libre jeu des visières et évitant les inconvénients graves qu'a pour la vision notre mobilier scolaire actuel.
3. De se prêter aux diverses exigences de l'enseignement (écriture, lecture, dessin, coupe, couture, etc.)

## A NOTER

Le pupitre MAUCHAIN fait une notable économie sur le mobilier actuel, puisqu'il évite des classes spéciales pour le dessin et travaux manuels.

Des modèles spéciaux sont établis pour les écoles, pour les familles, pour les architectes, dessinateurs, etc.

2857

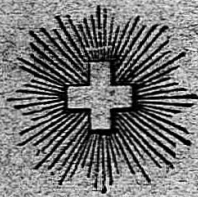
Demander le catalogue général contenant de nombreuses attestations et références.

XXXII<sup>me</sup> ANNÉE

GENÈVE

N<sup>o</sup> 24

15 Décembre 1896



# L'ÉDUCATEUR

Organe de la Société pédagogique de la Suisse romande

PARAISANT LE 1<sup>er</sup> & LE 15 DE CHAQUE MOIS

*Direction du Journal*

**M. Alex. GAVARD**, professeur,  
10, Grand' rue, Genève

*Gérance*

**M. Louis FAVRE**, instituteur,  
Clos de Surinam, Genève.

*Rédaction de la partie pratique*

**M. Ch. Thorens**, instituteur, Lancy

**M. Alfred Schütz**, maître au Collège, rue Argand, 3  
(pour ce qui concerne les mathématiques et le dessin)

**Comité central.** — NEUCHÂTEL : MM. *Ed. Clerc*, directeur des écoles, Chanx-de-Fonds ; *L. Latour*, inspecteur scolaire, Corcelles ; *Alf. Grandjean*, professeur, Loche ; *A.-P. Dibois*, professeur, Loche. — VAUD : MM. *L. Roux*, professeur, Lausanne ; *L. Gagnaux*, adjoint au Département, Lausanne ; *E. Trolliet*, contrôleur des écoles, Lausanne ; *L. Beausire*, adjoint au Département, Lausanne. — JURA BERNOIS : MM. *E. Mercier*, instituteur, Sonvillier ; *G. Schaller*, directeur de l'école normale, Porrentruy. — GENÈVE : *M. Ch. Thorens*, instituteur, Lancy. — SUISSE ALLEMANDE : *M. Fr. Fritsch*, maître secondaire, Neumünster-Zurich.

**Comité directeur.** — MM. *W. Rosier*, professeur, président. — *Ch. Thorens*, instituteur vice-président. — *A. Gavard*, professeur, directeur du journal. — *Louis Favre*, instituteur, gérant. — *Ch. Pesson*, secrétaire. — *J. Constantin*, *Alfred Schütz*, instituteurs suppléants.

La Direction du journal annonce tout ouvrage qui lui est adressé, et en donne un compte rendu, s'il y a lieu.

**Prix de l'abonnement : 5 fr.** (Union postale, le port en sus)

Pour les annonces s'adresser à l'Imprimerie Centrale  
GENÈVE

# AVIS AUX JOURNAUX

Ensuite du transfert du siège de la Société pédagogique de la Suisse romande, les journaux expédiés en échange de l'EDUCATEUR doivent être dès à présent adressés à la Rédaction de l'EDUCATEUR à Delémont (M. H. GOBAT, inspecteur scolaire).

**AVIS.** — Toutes les communications publiées par l'EDUCATEUR en 1897, même les plus modestes, seront rétribuées à la fin de l'année suivant le bénéfice de l'exercice.

## Abonnés de l'Étranger:

Reçu le prix de l'abonnement pour 1896 de : M. Porchez, inspecteur, Amiens; Musée pédagogique de Gènes; M. Martinis, professeur, à Tulcea; M. Nather, professeur, à Osehatz; M. Bidault, professeur, Le Mans; M. J. Opran, professeur à Bucarest; M. Rousseau, libraire, à Odessa; M. Louis Zuccaro, étudiant, à Paris; Bibliothèque de Constantinople; Bibliothèque de Bucarest; M. Simon Nemer, professeur, à Ostravd (Moravie); M. J. Marmier, professeur, à Friedrichsdorf, Taunus (Allemagne); M. J. Voirol, professeur, à Cornol; M. Dr. Wolper, professeur, à Frankenhäusen; M. Brunisholz, professeur, à Constantinople; M. Curt Leupold, professeur, à Dresde; M. Fontaine, professeur, à Rufach; M. Kehle, professeur, à Nagold; M. Lucien Daler, professeur, à Fribourg en Brisgau; M. J.-E. Hilberer, professeur, à Narwa.



**OBLIG. à LOTS de 1<sup>er</sup> ORDRE**  
pay. par acomptes mensuels. Bons de l'Exposition de Paris de 20 fr. 6 tirages par an. Lots: 500,000, 100,000, 10,000, etc., etc. Payabl. dep. 1. 50 p. mois. — Obligations ville d'ANVERS, ville de BRUXELLES, de 100 fr. 6 tir. p. an: Janv., mars, mai, juillet, sept., nov. LOTS: 100,000, 100,000, 40,000, 25,000, etc. Tous les titres sortent p. 110 fr. au moins, et port. 2 1/2% int. Pay. dep. fr. 3. 60 p. mois. Les 3 titres ci-dessus: 10 fr. p. m. Oblig. 2% Bque Etat Fribg. 3 fr. p. m. Banque d'Epargne Eggis & Cie., Fribourg.

## UN JEUNE ANGLAIS

d'une famille honorable (diplômé :  
*Master of Arts*)

qui parle un peu le français, cherche place, si possible dans une institution de la Suisse française. Il serait capable d'enseigner l'anglais, le latin et le grec. Rétribution : Outre logement et nourriture, un petit salaire. — S'adresser au bureau de l'Éducateur.

## FABRIQUE D'ARTICLES DE VOYAGE

# ERNEST CHEVALLIER

GENÈVE — 42, rue du Rhône, 42 — GENÈVE

MAROQUINERIE FINE — ARTICLES POUR TOURISTES

Prix modérés — Réparations soignées